



Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne



Entente pour l'eau du Bassin Adour-Garonne

De l'eau pour les territoires du Grand Sud-Ouest

Le bassin hydrographique Adour-Garonne représente 1/5^{ème} du territoire national. Son territoire se répartit entre les trois régions **Nouvelle-Aquitaine** (52 %), **Occitanie** (43 %) et **Auvergne-Rhône-Alpes** (5 %).

Ce vaste bassin est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif Central) dont les eaux versent vers l'océan Atlantique.

Il compte une grande variété de milieux aquatiques : **120 000 km de cours d'eau** dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Charente, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn, des ressources souterraines (nappe de l'Eocène...), **une frange littorale de près de 630 km**, des lacs, étangs, mares...

Sa population de **7 800 000 habitants** croît à un rythme élevé notamment sur l'axe Garonne.

C'est un territoire très rural (30 % de cette population réside en habitat éparé) et avec une agriculture bien présente avec plus de 110 000 exploitations, dont 23% pratiquent l'irrigation.

Les précipitations représentent **94 milliards de m³ d'eau**, l'écoulement dans les rivières et les cours d'eau est de l'ordre de 35 milliards de m³ et les prélèvements annuels représentent 2,4 milliards de m³. (40% agriculture -mais 70 % en période d'étiages-, 35% eau potable et 25% industrie).

Dans les zones estuariennes et sur le plateau continental, les apports d'eau douce sont la source d'une productivité biologique qui alimente la vie marine et l'économie de la pêche et de la conchyliculture.

1 . Introduction

Le bassin Adour-Garonne est particulièrement exposé au changement climatique. Le déséquilibre hydrologique actuel est estimé entre 200 et 250 millions de m³ par an, engendrant de façon régulière des restrictions d'usage en période estivale. Il est fortement accentué par le changement climatique qui devrait porter ce déficit entre 1 et 1,2 milliard de m³ en 2050. A cette échéance, le territoire devrait accueillir une population estimée à 1,5 million d'habitants supplémentaires.

Les modifications inéluctables de l'hydrologie et de la température vont entraîner, si rien n'est fait, des risques de très fortes tensions sur les ressources en eau, une dégradation de la qualité des eaux (pouvant notamment conduire à des traitements de l'eau potable et de l'eau résiduaire urbaine plus poussés et donc une augmentation du prix de l'eau) et de la biodiversité continentale et littorale. Il convient de relever que dès à présent les effets du changement climatique se font sentir avec, par exemple, l'aggravation de l'état des eaux de l'estuaire de la Gironde.

Face au changement climatique, le bassin Adour-Garonne est moins équipé en infrastructures d'eau que d'autres grands bassins hydrographiques : il dispose de peu de capacités de stockage d'eau - hors hydroélectricité - comparé aux bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée qui disposent d'équipements de stockage importants permettant de compenser les prélèvements.

La prise de conscience de ce constat est incontournable et doit être beaucoup plus partagée car il deviendra à court terme de plus en plus difficile de satisfaire l'ensemble des besoins en eau de nos populations et de nos économies.

Des efforts sont d'ores et déjà réalisés pour limiter les effets du changement climatique mais il est important d'engager dès à présent les nécessaires mesures d'adaptation et d'aménagement du territoire pour réduire sa vulnérabilité face aux défis du futur.

Pour y répondre il faudra actionner tous les leviers, notamment les économies d'eau pour tous les usages, les solutions fondées sur la nature notamment par la renaturation des zones humides, la mobilisation des réserves existantes, principalement dans le cadre du renouvellement des concessions hydroélectriques, la création de nouvelles réserves, la mise en œuvre de nouvelles filières de production agricole, l'innovation.

Le Comité de bassin Adour-Garonne a adopté son plan d'adaptation au changement climatique. Les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont élaboré leur stratégie et plan d'intervention sur l'eau et finalisent leurs schémas régionaux d'aménagement et de développement durables.

Le Préfet coordonnateur de bassin, le Président du Comité de bassin Adour-Garonne, les Présidents des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, appellent à une prise de conscience et se mobilisent pour la mise en œuvre rapide d'actions concrètes pour anticiper le retard du bassin en fédérant et mobilisant les moyens en complément des outils déjà existants.

2 . Le changement climatique dans le Grand Sud-Ouest : une réalité

Pour le bassin Adour-Garonne, le changement climatique est déjà à l'œuvre et engendra des modifications hydrologiques majeures ce qui aura des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. En 2050, il est ainsi envisagé :

- **Une augmentation de la température moyenne annuelle de l'air d'au minimum + 2°C;**
- **Une augmentation des situations extrêmes (sécheresses, crues et inondations) ;**
- **Peu d'évolution du cumul annuel de précipitations (proposition Etat) ;**
- **Une baisse moyenne annuelle des débits naturels des cours d'eau comprise entre -20% et -40% et de l'ordre de -50% en périodes d'étiage qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues;**
- **Une diminution de la durée d'enneigement sur les massifs ;**
- **Une augmentation de l'évapotranspiration (des sols et de la végétation) comprise entre +10% et +30% ;**
- **Une augmentation de la sécheresse des sols ;**
- **Une tendance à la baisse de la recharge des nappes, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20% à -50%;**
- **Une augmentation également significative de la température des eaux de surface (déjà réelle aujourd'hui : +1,5°C en 40 ans) ;**
- **Une élévation du niveau de l'océan, de l'ordre de 21 cm (et de façon très probable comprise entre 60 cm et 1 m en 2100, sur la base du scénario GIEC 2014 le plus modéré) ;**
- **Un impact sur la biodiversité des milieux aquatiques et les zones humides.**

Ces impacts se font déjà sentir aujourd'hui et risquent d'accentuer les tensions sur les ressources à l'étiage, une dégradation de la qualité de l'eau en augmentant par exemple le risque d'eutrophisation et de toxicité, une fragilisation des milieux aquatiques et humides et des augmentations de crues torrentielles. Et ce, d'autant plus qu'avec le réchauffement et les projections démographiques, les besoins en eau des plantes et des activités humaines vont s'accroître sensiblement.

Cela risque de limiter l'accès à l'eau tant pour l'eau potable que comme support essentiel de l'économie (agricole, industrielle et touristique) dans notre bassin. Renforcer la prise en compte de la disponibilité de la ressource, du maintien de sa qualité et de la préservation des écosystèmes aquatiques dans l'ensemble des politiques publiques et des stratégies sectorielles des acteurs économiques est un enjeu majeur.

Des territoires sont déjà sous tension en eau potable à l'instar de la Charente-Maritime où l'accès à l'eau potable est d'ores et déjà fragilisé. L'été 2017 a été émaillé de nombreuses mesures de restriction d'eau potable pour des usages domestiques non prioritaires comme le lavage des voitures, le remplissage des piscines, l'arrosage des espaces verts ou le lavage des rues. Les villes de La Rochelle et Royan sont particulièrement concernées, malgré des efforts de réduction de fuite sur le réseau de transport et de limitation d'usages des services municipaux. Certains syndicats des Deux Sèvres ont même dû acheter de l'eau potable hors de leur zone. La Gironde, le Gers, le Lot, la Lozère, le Tarn-et-Garonne et le Tarn ont également rencontré des difficultés en périodes estivales et automnales.

Si rien n'est fait, les perspectives d'augmentation de la population ne peuvent qu'accentuer ces tensions. Les évolutions de modes de vie de la population, notamment face à des augmentations de température, voire des épisodes extrêmes de canicule, sont à prendre en compte : piscines, espaces verts, protection contre les incendies sont des besoins ou pratiques qui pourraient augmenter fortement les prélèvements,...

3. Des stratégies pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau dans le grand Sud-Ouest

Le constat est partagé sur l'urgence à agir différemment parce que les mesures « classiques » ne suffiront pas à répondre aux enjeux. Dans ce cadre, le Comité de bassin et les Régions Nouvelles-Aquitaine et Occitanie ont lancé de façon quasiment simultanée des démarches stratégiques pour la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique. Ces stratégies adoptées au premier semestre 2018 vont donner lieu à des traductions concrètes dans les différents programmes d'action, régionaux ou de bassin.

3.1. Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du bassin Adour-Garonne

Elaboré par le Comité de bassin et l'agence de l'eau en lien avec les Régions, ce plan, porteur d'une vision à 2050, propose des solutions qui s'adressent à tous les acteurs du bassin Adour-Garonne. Il s'adresse notamment aux acteurs publics, ayant en charge la politique de l'eau mais également les politiques de climat, d'énergie, d'agriculture et les questions d'aménagement des territoires. Ce plan incite à l'action pour faire évoluer les stratégies publiques en matière de gestion de l'eau mais aussi celles, interdépendantes, du climat, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé, de la biodiversité et d'aménagement des territoires. Il encourage également tous les secteurs socio-professionnels à anticiper

Le plan identifie les grands défis auxquels le Sud-Ouest doit faire face :

- Composer avec un débit naturel des rivières plus faible et plus variable et limiter l'effet des sécheresses, qui seront plus fréquentes;
- Préserver la qualité de la ressource en eau en réduisant les pollutions ;
- Accompagner l'évolution vers un climat plus chaud et plus sec des milieux naturels aquatiques et humides ;
- Réduire notre vulnérabilité face aux événements extrêmes.

Le plan invite les gestionnaires des territoires à déployer des actions concrètes dans le domaine de l'eau. Il met l'accent sur une indispensable accélération de la transition, tant en termes d'aménagement que de développement.

Il préconise des mesures qui peuvent être classées en trois catégories :

- **Des mesures dites « douces »**, immatérielles comme la gouvernance, les documents de planification (notamment concernant l'urbanisme) ou l'amélioration de la connaissance ;
- **Des mesures « vertes »** car fondées sur la nature ou nécessitant de l'ingénierie écologique comme la restauration de zones humides, la végétalisation des villes ou la plantation de haies ;
- **Des mesures « grises »** nécessitant des investissements matériels ou des équipements technologiques comme la création de réserves en eau, la création de logiciels de gestion des eaux souterraines ou des stations d'épuration plus performantes...

Pour aller plus vite, il faudra actionner tous les leviers. Les mesures fondées sur la nature, les économies d'eau pour tous les usages, le développement de nouvelles filières de production plus économes en intrants, la mobilisation des réserves existantes, notamment dans le cadre du renouvellement des concessions hydroélectriques, la création de nouvelles réserves multi-usages partout où c'est possible; le questionnement des débits de référence ; l'innovation et les solutions alternatives aux usages actuels de l'eau... sont autant d'actions concrètes qui doivent être engagées massivement et sans a priori. C'est cet ensemble qui apportera des résultats significatifs car c'est une erreur de penser que la seule diminution, voire l'arrêt de certains usages peut apporter une solution durable et soutenable.

3.2. La stratégie régionale de l'eau en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée en 2017 dans la construction d'une **stratégie régionale de l'eau transverse, prenant en compte l'ensemble de ses compétences** et permettant **d'intégrer une vision de l'eau dans ses politiques sectorielles. Cette construction s'est appuyée sur un diagnostic basé sur les connaissances scientifiques existantes et une large concertation (près 720 acteurs de l'eau en région se sont exprimés).**

Cette stratégie, adoptée en juin 2018, ambitionne de :

- **Prendre en compte les incidences des politiques régionales sur la ressource en eau** de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Concevoir la **préservation de la ressource en eau** (quantité, qualité, milieux et biodiversité) et **l'optimisation de ses usages** comme des **facteurs de durabilité** économique et de développement des territoires, d'attractivité, de compétitivité
- Projeter les politiques régionales au regard **des effets attendus du changement climatique** particulièrement périlleux sur la ressource en eau.

Cette stratégie est également l'occasion pour la Région d'affirmer son ambition d'être **un acteur incontournable du grand cycle de l'eau**, attente formulée par les acteurs lors de la concertation qui identifient la Région comme le maillon privilégié entre l'État, les agences de l'eau et les territoires.

A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine entend :

- **Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant ;**
- **Développer un cadre privilégié de partage et de discussion à l'échelle régionale** (type « forum » ou « conférence » de l'eau)
- **Développer des partenariats** (notamment avec les agences de l'eau afin de garantir la cohérence des politiques publiques et les synergies des interventions, ou avec les Établissements Publics Territoriaux de Bassin)
- **Encourager la recherche de solutions innovantes et le changement de pratiques dans tous les usages de l'eau**
- **Garantir la cohérence et la complémentarité des politiques régionales**

Pour ce faire elle accompagne des actions pour :

- Changer les pratiques et comportements en matière de systèmes de production ou d'utilisation de l'eau, quels que soient les usages. Il s'agit de permettre une bonne adéquation entre la préservation de la ressource en eau et le développement des usages.
- Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire et notamment la gestion des risques naturels. Il s'agit notamment de favoriser la prise en compte effective de l'eau (qualité, hydrologie et quantité, milieu/biodiversité...) sur et pour les territoires.
- Préserver la ressource en eau et de ses milieux associés. Il s'agit d'accompagner des démarches intégrées de restauration et de préservation des milieux aquatiques afin de maintenir et développer les services rendus par les milieux aquatiques.
- Développer et partager les connaissances. La Région Nouvelle-Aquitaine dispose de deux rapports scientifiques qui peuvent servir de référence pour les futures stratégies publiques de l'eau : le rapport Acclimaterra « anticiper les changements climatiques pour agir dans les territoires », paru en juin 2018, et le rapport Ecobiose « comité scientifique régional interdisciplinaire sur la biodiversité », à paraître début 2019.

3.3. La stratégie régionale de l'eau en Occitanie - la démarche régionale H2O 2030 et le plan d'intervention régional

La Région Occitanie a voté le 22 juin dernier son plan d'intervention pour l'eau.

Ce plan s'appuie notamment sur les conclusions de la démarche régionale « H2O 2030 » lancée en 2016, en étroite collaboration avec l'État et les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée, et en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'eau.

Celle-ci a permis d'arriver à un diagnostic partagé identifiant les enjeux de gestion de la ressource en eau en Occitanie, avec en particulier :

- **d'importants déséquilibres quantitatifs entre besoins et ressources disponibles** (entre 160 et 180 millions de m³, dont 80 à 100 millions de m³ pour la partie ouest de la Région située sur le bassin Adour-Garonne ;
- **de nombreuses dégradations qualitatives** aussi bien sur les eaux superficielles que souterraines.

Le plan d'intervention régional pour l'eau d'intervention vise en particulier à :

- **apporter des réponses concrètes et immédiates aux enjeux actuels de la ressource en eau**, tout en renforçant la capacité d'adaptation du territoire régional face à une modification de la disponibilité de celle-ci, et à sa variabilité temporelle et géographique ;
- **préserver et améliorer la qualité des ressources et milieux aquatiques régionaux ;**
- **développer les solutions fondées sur les milieux aquatiques**, en améliorant leur résilience, pour préparer le territoire au changement climatique et en atténuer les effets ;
- **privilégier les actions sans regret** par rapport à l'avenir et contribuant à une approche intégrée de la gestion de l'eau (actions bénéfiques de façon simultanée pour la ressource, le fonctionnement des milieux et la prévention des inondations) ;
- **prévenir et réduire les risques d'inondations** (crues de cours d'eau, submersions marines, ...) ;
- **sensibiliser aux enjeux de l'eau en Occitanie et construire une culture commune de l'eau au niveau régional** (la Région doit être le catalyseur de cette culture commune) ;
- **renforcer la gouvernance régionale**, pour mieux articuler les actions menées par les différents acteurs de l'eau et permettre l'émergence et la mise en œuvre d'actions de gestion intégrée de la ressource en eau.

Sur le **volet quantitatif de la ressource en eau**, les réponses apportées devront être multi-usages (eau potable, irrigation, besoins des milieux) et viser l'amélioration simultanée des aspects quantitatifs, qualitatifs et la préservation des milieux aquatiques.

Les actions proposées s'appuieront sur le triptyque :

- **économies d'eau,**
- **optimisation de l'existant,**
- **mobilisation de nouvelles ressources.**

Elles viseront à permettre la mise en œuvre rapide d'un « mix de solutions hydrauliques » et exploreront des pistes innovantes : réutilisation d'eaux usées traitées, recharge de nappes,...

Déjà fortement engagée dans **des actions opérationnelles**, notamment sur le périmètre de la concession BRL, la Région étudie également la proposition que vient de lui faire l'État du transfert de la concession « Neste » CACG, sous réserve de disposer des leviers juridiques, techniques et financiers pour pouvoir en améliorer les potentialités.

Dans tous les cas, la Région veillera à apporter des réponses équitables aux enjeux de gestion de la ressource en eau sur l'ensemble de son périmètre.

4. Une vision partagée des mesures à mettre en œuvre

Pour mieux répondre aux enjeux et faire face aux défis du futur, le Préfet coordonnateur de bassin, le président du Comité de bassin, les présidents des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, s'engagent à soutenir une stratégie pour la gestion de l'eau dans le grand Sud-Ouest axée sur quatre priorités :

- **Accompagner un plan d'économies d'eau dans ses différents usages, en associant étroitement les habitants et les entreprises,**
- **Développer les mesures fondées sur la nature, et reconquérir les zones humides dégradées,**
- **Optimiser les ressources existantes et mobiliser des ressources supplémentaires pour sécuriser les différents usages, notamment en périodes d'étiages,**
- **Lutter activement contre l'artificialisation et l'érosion des sols.**

Ces priorités ne sont pas exclusives, mais constituent les mesures qui ont un effet de levier important pour apporter une réponse au déficit du bassin actuel et futur.

Cette stratégie partagée initiée sur le bassin Adour-Garonne a bien évidemment vocation à être étendue par les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à l'intégralité de leur territoire afin d'élargir la démarche aux secteurs dépendant des bassins versants non couverts par Adour-Garonne, dans le cadre des stratégies et plan d'intervention décidés par chaque Région . Une réflexion sera donc engagée avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse afin d'étudier l'extension de cette démarche, en prenant en considération les spécificités de chacun de ces bassins.

4.1. Accompagner un plan d'économies de l'eau dans ses différents usages

Concernant les économies d'eau, l'objectif est d'engager les citoyens, les collectivités ainsi que les acteurs et les filières économiques à réduire leurs consommations et modifier leurs pratiques :

- **Les citoyens :** inciter les ménages à de nouveaux modes d'alimentation, et plus généralement de consommation et de pratiques. Le consommateur est un acteur important des évolutions et changements de pratiques, de diversification des productions agricoles à travers les choix qu'il réalise, notamment en termes d'alimentation (qu'il faut souhaiter plus locale et plus respectueuse de l'environnement). Les consommateurs doivent également économiser l'eau et choisir des produits domestiques non polluants, et sélectionner des prestataires et services répondant à des normes exigeantes dans le domaine de l'eau.
- **Les collectivités :** mobiliser les fournisseurs d'eau potable pour promouvoir les économies d'eau, inciter à la lutte contre les fuites dans les réseaux AEP et les pertes en usines de production d'eau potable, renforcer la lutte contre les gaspillages et généraliser les inventaires patrimoniaux.
- **Les acteurs économiques, dans leur ensemble :** filières agricole, de l'industrie, de l'énergie, de l'agroalimentaire, du BTP, du tourisme.... Dans le domaine agricole, l'évolution de tous les usages et en particulier l'irrigation. Les prélèvements agricoles ont diminué au cours des dernières années d'environ 100 millions de m³ sur le bassin, par des économies d'eau engagées par la profession agricole. Cet effort doit être poursuivi et amplifié, avec une réflexion approfondie sur les assolements, sur des types de cultures adaptées au climat et aux sols, sur une meilleure gestion agronomique des sols, et sur les filières du futur ; une territorialisation de l'irrigation le long des axes qui seront maintenus en eau est également probablement à envisager sur la base du développement des filières à forte valeur ajoutée pour sécuriser l'économie agricole et agroalimentaire qui concilie performance économique et protection de la ressource en eau. Malgré des efforts ambitieux de tous, ces économies d'eau devront être accompagnées par d'autres mesures développées dans les chapitres suivants.

4.2. Développer les mesures fondées sur la nature

Les mesures fondées sur la nature constituent des solutions à développer. Par leur diversité, leur pouvoir auto-épurateur et leur capacité tampon, les écosystèmes aquatiques et humides et les sols jouent un rôle important dans la qualité de l'eau et sa régulation à l'échelle des bassins versants. Il peut s'agir également de diversifier les territoires en termes de systèmes agricoles et paysagers, de promouvoir des infrastructures agro-écologiques, les trames vertes et bleues, de renaturer d'anciennes zones humides, l'infiltration et la rétention de l'eau dans des sols vivants qui permet, dans une certaine mesure, de réguler les écoulements, de retarder de quelques jours l'entrée en périodes de sécheresse des sols ou de limiter l'impact de certaines inondations.

4.3. Optimiser les réserves existantes et mobiliser des ressources supplémentaires pour sécuriser les différents usages

L'objectif est de sécuriser les différents usages et les besoins des milieux, notamment en période estivale. Il s'agira notamment de renforcer le soutien d'étiage à partir d'ouvrages hydro-électriques. Cette mobilisation existe déjà, au travers de contrats passés avec les concessionnaires, qui totalisent actuellement un volume mobilisable de 160 Mm³ sur le bassin.

Une mobilisation accrue est envisagée, en prévoyant, dans le cadre du renouvellement de concessions, des volumes dédiés au soutien d'étiage et aux usages sensibles. Dans une moindre mesure mais de façon complémentaire, cette mobilisation pourra également se faire de manière contractuelle. Une réflexion spécifique devra être menée lors de la préparation de la mise en concurrence de chaque concession, de façon à inscrire la vocation de soutien d'étiage dans le nouveau titre et de mobiliser, une part obligatoire (probablement à concurrence de 20 % maximum) des volumes dédiés au soutien d'étiage chaque fois que ce sera pertinent. Les contrats devraient ainsi donner deux objets à la concession : un objet principal de production d'hydroélectricité et un objet secondaire de soutien d'étiage. Parmi les pistes de mobilisation de ressources supplémentaires, la création de retenues multi-usages sera à examiner dans le cadre de démarches de co-construction.

4.4. Lutter activement contre l'artificialisation et l'érosion des sols

L'étalement urbain excessif emporte des contraintes économiques (pression foncière, éloignement, réseaux, déprise agricole, spéculation foncière...), sociales (cherté du foncier, accession au logement, ségrégation et conflits d'usage, dévitalisation des centres...) et environnementales (détérioration/banalisation des entrées de ville, détérioration de la qualité de l'air, nuisances sonores, perte de biodiversité, réduction de la production agricole, atteinte à la ressource en eau...).

Entre 1992 et 2015, la France a ainsi perdu 20 000 km² de terres agricoles, soit l'équivalent de la superficie d'un département tous les 5 ans. Dans le même temps, les surfaces bétonnées ont bondi de plus de 35 %. Il est par conséquent vital d'inverser cette tendance. En limitant les ruissellements, en permettant la recharge de nappes et en réduisant l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau, **la lutte contre l'imperméabilisation et l'érosion des sols** a des conséquences bénéfiques aussi bien pour la ressource en eau, les milieux aquatiques que la prévention des inondations. Elle permet également de maintenir les sols agricoles en place et de renforcer leur capacité de rétention d'eau (et donc de réduire leur besoin en irrigation). Dans cet objectif, l'État et les conseils régionaux s'engagent résolument à inscrire la lutte contre l'artificialisation et l'érosion des sols au cœur de leurs politiques et leurs outils (Dire de l'État, contrôle de légalité, subvention, SRADDET, soutien aux filières agricoles, ...).

Un accord doit par ailleurs pouvoir ainsi être conclu avec les porteurs de SCOT et de PLU et la profession agricole, garantissant la sanctuarisation des terres et des espaces agricoles, notamment ceux équipés de système d'irrigation, en contrepartie du développement de pratiques agricoles économes en eau et en préservant la qualité de l'eau.

5. Une volonté d'engager des mesures immédiates

5.1. Informer et concerter sur le diagnostic, les enjeux de l'eau et la stratégie de gestion de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Il est indispensable de partager et de faire connaître aux gestionnaires et citoyens les risques encourus par le bassin Adour-Garonne en matière de gestion de l'eau du fait du changement climatique (amplifiant les pressions anthropiques).

C'est la première étape pour convaincre les acteurs de changer de paradigme et les mettre en mouvement. Si tout le monde intègre ces changements à venir, des décisions anticipatoires seront prises. Pour cela, il s'agit de :

- Développer des espaces de dialogue entre usagers et gestionnaires autour du changement climatique, de ses effets et des leviers pour s'adapter,
- Sensibiliser les élus, décideurs économiques et grand public aux conséquences concrètes du changement climatique et aux actions possibles.

5.2. Mobiliser les collectivités sur la gestion de la ressource en eau

Afin de partager le diagnostic et les objectifs d'une stratégie sur l'eau dans le bassin Adour Garonne, il est proposé d'associer les Départements très impliqués historiquement dans la gestion de l'eau du bassin mais également les métropoles et intercommunalités du bassin afin d'assurer la plus grande efficacité de l'action publique et d'agir dans un contexte de répartition claire des compétences.

5.3. Création d'une plateforme de veille et de valorisation de la recherche et des bonnes pratiques pour accompagner et faciliter les adaptations des usages et des usagers

Face aux défis posés par le changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et humides, il faut d'abord utiliser les connaissances du présent, il faut aussi approfondir et partager les connaissances et améliorer les dispositifs de suivi sur le long terme. Le comité d'experts scientifiques aura pour première mission de valider des solutions pouvant conduire à l'adaptation du territoire au changement climatique sur la ressource en eau ainsi qu'à la reconquête des zones humides y compris en zones forestières.

Il devra également mieux cerner les incertitudes, mieux comprendre l'évolution des écosystèmes et de la biodiversité et explorer les leviers d'adaptation à la hauteur des enjeux qui ne doivent pas être des raisons de retarder les actions d'adaptation.

Il s'agit notamment d'encourager et investir dans l'innovation et l'expérimentation pour accompagner, voire sécuriser les adaptations des usagers au changement climatique, favoriser le rapprochement entre science et société sur les questions d'adaptation, valoriser et vulgariser les travaux de recherche dans le domaine du changement climatique aux territoires du bassin, assurer le transfert des pratiques et résultats issus de l'innovation/expérimentation.

La plateforme de collecte d'information, de recherche et d'innovation de la maîtrise et la gestion de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique qui sera créée, a pour objectif de mobiliser la recherche, d'encourager l'innovation et l'expérimentation pour accompagner les adaptations des usagers au changement climatique en confrontant les expériences menées ici et là, en France, mais aussi à l'étranger. Cette plateforme ou lieu d'échanges et de mise en relation aura vocation à favoriser le rapprochement entre science et société sur les questions d'adaptation, à valoriser et vulgariser les travaux de recherche sur la gestion de la ressource en eau face au changement climatique et à expérimenter de nouvelles solutions pour une meilleure efficacité de la gestion de l'eau.

De nombreuses initiatives sont déjà en cours : il y a nécessité d'identification des ressources pour éviter les doublons et s'appuyer sur l'existant sans se cantonner aux solutions techniques mais en intégrant les sciences sociales et cognitives (ex Livre Blanc en région Nouvelle Aquitaine, développement de pratiques innovantes en matière de gouvernance, de performance de la gestion des réseaux, de coordination des modes de gestion ressources, et d'utilisation rationnelle des ressources sécurisées sur la concession BRL, plateforme en création du Pôle Aquavalley avec la Région Occitanie).

Si des manques sont identifiés, il sera alors opportun de proposer des appels à projets communs sur les thématiques orphelines ou d'accompagner la mise en place de pilotes ou démonstrateurs afin de favoriser l'essaimage sur le territoire du bassin.

5.4. Elaborer les projets de territoire et les mettre en œuvre

La démarche des projets de territoire est déployée sur le bassin. Une quinzaine de projets sont à des phases différentes de mise en œuvre (identification, émergence, élaboration ou abouti) et vont générer localement des solutions pour répondre aux enjeux de gestion quantitative et qualitative sur les territoires.

5.5. Enclencher un plan d'économies d'eau

Celui-ci se concrétisera par :

- **Le renforcement du conseil et de l'expertise agricole**, notamment sur les économies d'eau, l'utilisation rationnelle de l'eau et sur l'adaptation des pratiques à la ressource en eau disponible : cultures adaptées au climat présent et futur, pilotage performant de l'irrigation, investissements hydroéconomiques, sensibilisations aux nouvelles pratiques (agroécologie, semis direct, décalage des dates de semis, adaptation des cultures aux ressources disponibles, etc.). Un accord doit pouvoir également être conclu avec les professions agricoles, pour garantir la «sanctuarisation» des terres et des espaces agricoles en contrepartie du développement de pratiques agricoles économes en eau et préservant la qualité de l'eau.
- **Le renforcement des actions d'économies d'eau** dans les autres filières économiques, notamment le BTP, l'industrie, l'énergie et le tourisme ;
- **La mise en place d'offre de formations** sur les enjeux de l'eau dans les lycées agricoles ainsi que dans le cadre de la formation professionnelle.
- **La mise en place d'actions de sensibilisation** aux enjeux de l'eau des lycéens du Bassin Adour-Garonne.

5.6. Optimiser les soutiens d'étiage actuels sur le grand bassin Garonne

Sur les différents barrages, notamment hydroélectriques, qui assurent un rôle dans le soutien d'étiage des rivières du bassin Adour-Garonne, il convient d'engager, dès cette année 2018, un travail de meilleure coordination de ces lâchers d'eau afin de les optimiser et gagner en efficacité.

La gouvernance attachée à ces différents sous-bassins sera à examiner, voire à mettre en place en priorité, pour permettre cette gestion coordonnée.

5.7. Optimiser les réserves existantes et identifier des nouveaux sites de stockage d'eau dans une perspective de multi-usages

Des ouvrages structurants doivent être analysés à la lumière de la nouvelle donne hydrologique, notamment sur les grands axes (Garonne, Aveyron, Adour, ...) dans l'idée de sécuriser la ressource.

Les sites propices à la création de réserves nouvelles ou de l'optimisation des ouvrages existants (notamment hydro-électriques) susceptibles de servir au soutien d'étiage devront être réservés pour des projets portés par des maîtrises d'ouvrage publiques, basées sur la solidarité amont-aval et engagées dans une gestion évolutive et multi-usages.

Il est essentiel de prendre des marges de sécurité pour intégrer l'effet du changement climatique sur l'hydrologie pendant la période de remplissage. Pour limiter l'évaporation, accrue par le réchauffement climatique, il faudra privilégier des réservoirs profonds réduisant celle-ci.

5.8. Favoriser la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature

Des appels à projets seront lancés pour préserver et renforcer le rôle des têtes de bassins versants et des zones humides. Concernant les zones humides, il s'agira notamment de :

- **accompagner** la finalisation des inventaires de zones humides ;
- **renforcer** la mobilisation des acteurs de l'aménagement du territoire sur cet enjeu ;
- **renaturer et réhabiliter** des zones humides tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- **développer** une stratégie foncière et de compensation environnementale (séquence Eviter – Réduire – Compenser) adaptée ;
- **inscrire** la stratégie de non perte de surface de zones humides dans les SRADDET.

5.9. Investir dans le domaine de la ré-utilisation des eaux usées traitées et épurées dans les zones à enjeux à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif

Il s'agira de vérifier prioritairement dans les zones déjà inventoriées (étude Ecofilae de l'Agence de l'eau) la faisabilité et l'acceptabilité technique, juridique et économique de l'utilisation de ces ressources alternatives pour substituer des prélèvements s'exerçant sur les milieux naturels, tout en réduisant la pression des rejets domestiques.

5.10. Explorer et expérimenter pour une meilleure préservation et utilisation des eaux souterraines

Il s'agira en particulier :

- d'explorer les potentialités des ressources en eau souterraine du massif pyrénéen (notamment des formations fluvio-glaciaires) ;
- d'expérimenter la recharge artificielle des nappes alluviales à des fins de soutien d'étiage naturel des cours d'eau (recharge au moyen de bassins d'infiltration ou des puits ou autre système innovants avec un suivi technique, économique et environnemental).

6. Un statut particulier pour le bassin Adour-Garonne

La gravité de la situation conduit le préfet coordonnateur, le président du comité de bassin et les présidents des deux conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à s'entendre sur des priorités communes et sur la mise en place d'un plan d'actions partagé à la hauteur du défi à relever.

La réussite collective ne pourra pourtant pas se faire à cadre constant. La prise en compte du contexte grave et exceptionnel que connaît le bassin doit se traduire par un mode de gouvernance adapté fondé sur le couple Etat-Régions et par l'adaptation des règles juridiques, techniques et budgétaires qui le régissent.

Dans cet esprit, le renforcement des pouvoirs du préfet coordonnateur de bassin, et des compétences des Régions auxquelles sera confiée une mission d'appui à la coordination de la politique de l'eau en étroite concertation avec l'Agence et le comité de bassin, méritent d'être étudiés.

Le mercredi 17 octobre 2018,
A Bordeaux,

Pascal Mailhos
Préfet
coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Carole Delga
Présidente
de la Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Alain Rousset
Président
de la Région
Nouvelle-Aquitaine

Martin Malvy
Président
du Comité de bassin
Adour-Garonne



Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

